

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



ARTICLE 1 – LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR Hypermarchés, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 922 200 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro B 451 321 335, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un jeu avec obligation d'achat du 27 mai 2019** (09h00, heure française) **au 24 juin 2019 inclus** (23h59, heure française) intitulé « **LES 60 ANS CARREFOUR** » (ci-après le « **Jeu** ») et accessible exclusivement via Internet sur le site <https://www.carrefour.fr/> (ci-après désigné ensemble le « **Site** ») dans les Drive à enseigne Carrefour ou Carrefour Market et sur Carrefour Livré chez vous ou depuis les applications Carrefour Drive ou Carrefour Livré chez vous pour toutes personnes ayant réalisé une commande dans les conditions fixées ci-dessous.

ARTICLE 2 – LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu et remplissant les conditions de participation au Jeu ci-après exposées (ci-après désignées le « **Participant** »).

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion, l'animation ou la gestion du Jeu ainsi que leur famille vivant sous le même toit.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées dans le présent règlement de Jeu ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019**



Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au jeu.

Le Jeu est accessible depuis une connexion internet, sur ordinateur, smartphone et tablette en accédant au site par le navigateur.

Ce jeu sera accessible entre le lundi 27 mai (09h00, heure française) et le lundi 24 juin 2019 inclus (23h59) et sera complété par 3 jeux événements exclusif sur le web aux dates suivantes :

- 1/ Le samedi 01 juin uniquement entre 00h01 à 23h59 : 1 commande remboursée toutes les heures.
- 2/ Le lundi 10 juin uniquement entre 9h00 et 22h00 : 1 bon d'achat de 60€ offerts toutes les 60 commandes passées.
- 3/ Le samedi 22 juin entre 00h01 à 23h59 : 60 x 1 an de courses à gagner

4.1 Modalités de participation Jeu « 60 ans Carrefour »

1- Pour participer au Jeu, le Participant doit entre le lundi 27 mai (09h00, heure française) et le lundi 24 juin 2019 inclus (23h59) :

- Se rendre sur le service Drive d'un Hypermarché et Supermarché à enseigne Carrefour disponible sur le site <https://www.carrefour.fr/> ou sur le service Carrefour livré chez vous ou depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous et effectuer un achat (commander et payer) d'un montant minimum de trente (30€) euros (hors carburant et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte.
- **Etre détenteur de la Carte de Fidélité Carrefour ou la Carte PASS** c'est-à-dire avoir rattaché à son compte Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous sa carte dans son espace « Mes avantages fidélité ».
- Le Participant ayant fait une commande depuis le site doit cliquer sur la fenêtre (« pop in ») de Jeu disponible sur la page de confirmation du paiement du panier d'achat et renseigner son email pour participer au Jeu (ATTENTION : l'adresse email doit être la même que celle utilisée pour la commande Drive ou Livraison).

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



- Il doit accepter les conditions générales du Jeu et enclencher sa participation au Jeu en cliquant sur l'icône « je joue ».
- Une fois la participation validée en cliquant sur « je joue », le Participant sera automatiquement redirigé sur une page où il découvrira un « rattrape tout * » :

* rattrape tout: Le joueur déplace son panier pour attraper le plus de produits possible dans le temps imparti. Une fois le délai écoulé, le nombre de produits récoltés s'affiche et le joueur découvre si l'un des produits était "chanceux" (gagnant) ou non.

La révélation du gain est immédiate au jeu « rattrape tout ». Le Participant découvre la mention « Félicitations ! Un de vos produits était chanceux » en énonçant le gain en question.

La participant ayant fait une commande depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour Livré chez vous est invité à participer au jeu depuis une bannière présente sur **l'email de confirmation de commande**.

Le participant doit retirer sa commande ou réceptionner sa livraison entre le 27 mai et le 28 juin 2019.

- 2- **Entre le 1er juin entre 00h01 et 23h59, le 10 juin entre 09h00 et 21h59 ainsi que le samedi 22 juin 00h01 et 23h59**, le jeu sera accessible à l'issue du jeu événement depuis la dernière fenêtre de jeu, à l'aide du bouton « Participez maintenant à notre jeu 60 ans Carrefour ».

Chaque participant est limité à 1 participation au Jeu par jour.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement de la commande devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation du paiement, totale ou partielle, la participation au Jeu sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

4.2 Modalités de participation Jeu « 1 commande remboursée toutes les heures »

Pour participer au Jeu, le Participant doit le samedi 01 juin 2019 entre 00h01 (heure française) et 23h59 :

- Se rendre sur le service Drive d'un Hypermarché et Supermarché à enseigne Carrefour disponible sur le site <https://www.carrefour.fr/> ou sur le service Carrefour livré chez vous ou depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous et effectuer un achat (commander et payer) d'un montant minimum de trente (30€) euros (hors carburant et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte.
- Le Participant ayant fait une commande depuis le site doit cliquer sur la fenêtre (« pop in ») de Jeu disponible sur la page de confirmation du paiement du panier d'achat et renseigner son email pour participer au Jeu (ATTENTION : l'adresse email doit être la même que celle utilisée pour la commande Drive ou Livraison).
- Il doit accepter les conditions générales du Jeu et enclencher sa participation au Jeu en cliquant sur l'icône « je joue ».

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



- Une fois la participation validée en cliquant sur « je joue », le Participant sera automatiquement redirigé sur une page où il découvrira deux « cartes à retourner* » :

* Cartes à retourner : Le joueur doit choisir une des deux cartes et cliquer pour la retourner afin de révéler si elle est gagnante ou perdante. La révélation du gain est immédiate. Le Participant découvre la mention « Félicitations, vous avez gagné ».

Si le client est gagnant il doit saisir son Nom, Prénom, IBAN et son BIC pour recevoir le remboursement par virement bancaire.

Le participant ayant fait une commande depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous est invité à participer au jeu depuis une bannière présente sur **l'email de confirmation de commande**.

- Le participant doit retirer sa commande ou réceptionner sa livraison entre le 1^{er} et le 05 juin 2019.

Chaque participant est limité à 1 participation au Jeu par jour.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement de la commande devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation du paiement, totale ou partielle, la participation au Jeu sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

4.3 Modalités de participation Jeu « 1 bon d'achat de 60€ offert tous les 60 commandes »

Pour participer au Jeu, le Participant doit le lundi 10 juin 2019 entre 9h01 (heure française) et 21h59 :

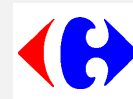
- Se rendre sur le service Drive d'un Hypermarché et Supermarché à enseigne Carrefour disponible sur le site <https://www.carrefour.fr/> ou sur le service Carrefour livré chez vous ou depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous et effectuer un achat (commander et payer) d'un montant minimum de trente (30€) euros (hors carburant et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte.
- Le Participant ayant fait une commande depuis le site voit apparaître sur la fenêtre (« pop in ») disponible sur la page de confirmation du paiement du panier d'achat **si et seulement il fait partie des commandes comptabilisées pour être la 60^{ième} commande gagnante**. Le participant doit saisir son email pour recevoir son code promo. (ATTENTION : l'adresse email doit être la même que celle utilisée pour la commande Drive ou Livraison) et accepter les conditions générales du Jeu et valider son gain en cliquant sur l'icône « je valide ».

Le participant ayant fait une commande depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous est invité à tenter sa chance pour faire partie des commandes gagnantes depuis une bannière présente sur **l'email de confirmation de commande**.

- Le participant doit retirer sa commande ou réceptionner sa livraison entre le 10 et le 14 juin 2019.

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019**



Chaque participant est limité à 1 participation au Jeu par jour.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement de la commande devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation du paiement, totale ou partielle, la participation au Jeu sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

4.4 Modalités de participation Jeu « 60 x 1 an de courses à gagner »

Pour participer au Jeu, le Participant doit le samedi 22 juin 2019 entre (00h01 heure française) et 23h59 :

- Se rendre sur le service Drive d'un Hypermarché et Supermarché à enseigne Carrefour disponible sur le site <https://www.carrefour.fr/> ou sur le service Carrefour livré chez vous ou depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous et effectuer un achat (commander et payer) d'un montant minimum de trente (30€) euros (hors carburant et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte.
- Le Participant ayant fait une commande depuis le site doit cliquer sur la fenêtre (« pop in ») de Jeu disponible sur la page de confirmation du paiement du panier d'achat et renseigner son email pour participer au Jeu (ATTENTION : l'adresse email doit être la même que celle utilisée pour la commande Drive ou Livraison).
- Il doit accepter les conditions générales du Jeu et enclencher sa participation au Jeu en cliquant sur l'icône « je joue ».
- Une fois la participation validée en cliquant sur « je joue », le Participant sera automatiquement redirigé sur une page où il découvrira deux « cartes à retourner* » :

* Cartes à retourner : Le joueur doit choisir une des deux cartes et cliquer pour la retourner afin de révéler si elle est gagnante ou perdante. La révélation du gain est immédiate. Le Participant découvre la mention « Félicitations, vous avez gagné ».

La participant ayant fait une commande depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour livré chez vous est invité à participer au jeu depuis une bannière présente sur **l'email de confirmation de commande.**

- Le participant doit retirer sa commande ou réceptionner sa livraison entre le 22 et le 26 juin 2019.

Chaque participant est limité à 1 participation au Jeu par jour.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement de la commande devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation du paiement, totale ou partielle, la participation au Jeu sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

ARTICLE 5 - LES DOTATIONS

5.1 Jeu « 60 ans Carrefour »

Il y a, au total, quatre-vingt-cinq mille quatre (85 004) bons d'achats et pour un montant total maximum de trois cent quatorze mille quatre cent (314 400) euros pour l'ensemble des Drive et Carrefour livré chez vous participants mis en jeu selon la répartition suivante :

- Le « 1er lot » : Six cent (600) euros sous forme de six (6) codes promo d'une valeur unitaire de cent (100) euros.
Les codes promos sont valables jusqu'au 24/12/2019 uniquement dans les Carrefour Drive et les Carrefour livré Chez Vous des magasins participants au Jeu (hors carburant, livres et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Si le montant de la commande passée est inférieur au montant de la remise du code promo appliqué sur celle-ci, la remise ne sera pas appliquée. La commande doit être supérieure d'au moins 1€ à la valeur de la remise.

Il y a quatre (4) « 1er lot » à gagner.

- Le « 2ème lot » : un (1) code promo d'une valeur unitaire de soixante (60) euros valable jusqu'au 24/07/2019 uniquement dans les Carrefour Drive et les Carrefour Livré chez vous des magasins participants au Jeu (hors carburant, livres et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Si le montant de la commande passée est inférieur au montant de la remise du code promo appliqué sur celle-ci, la remise ne sera pas appliquée. La commande doit être supérieure d'au moins 1€ à la valeur de la remise.

Il y a mille (1 000) « 2ème lot » à gagner.

- Le « 3ème lot » : un (1) code promo d'une valeur unitaire de trois (3) euros valable jusqu'au 24/07/2019 uniquement dans les Carrefour Drive et les Carrefour livré chez vous des magasins participants au Jeu (hors carburant, livres et services dont billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie). Si le montant de la commande passée est inférieur au montant de la remise du code promo appliqué sur celle-ci, la remise ne sera pas appliquée. La commande doit être supérieure d'au moins 1€ à la valeur de la remise.

Il y a quatre-vingt-quatre mille (84 000) « 3ème lot » à gagner.

Tout bon d'achat non utilisé pendant la date de validité sera considéré comme perdu et ne pourra être utilisé dans aucun Drive à enseigne Carrefour de la Société organisatrice.

5.2 Jeu « 1 commande remboursée toutes les heures »

Il y a, au total, vingt-quatre (24) commandes remboursées à hauteur de cent (100) euros maximum et pour un montant de gain maximum de deux mille quatre-cent euros (2 400) euros pour l'ensemble des Drive et Carrefour Livré chez vous participants mis en jeu.

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



5.3 Jeu « 1 bon d'achat de 60€ offert tous les 60 commandes »

Il y a, au total, cinq cent quatre-vingt-six (586) bons d'achats d'une valeur unitaire de soixante (60) euros et pour un montant total maximum de trente-cinq mille et cent soixante (35 160) euros pour l'ensemble des Drives et Carrefour Livré chez vous participants mis en jeu.

5.4 Jeu « 60 x 1 an de courses à gagner »

- Il y a, au total, soixante (60) lot « 1 an de courses » sous forme de douze (12) bons d'achats d'une valeur unitaire de cent (100) euros et pour un montant total maximum de soixante-douze mille (72 000) euros pour l'ensemble des Drive et Carrefour livré chez vous participants mis en jeu. Les codes promos de cent (100) euros seront découpés de la façon suivante

| MOIS D'UTILISATION | DATE DE VALIDITE |
|--------------------|---------------------|
| JUILLET 2019 | 01/07 au 31/07/2019 |
| AOÛT 2019 | 01/08 au 31/08/2019 |
| SEPTEMBRE 2019 | 01/09 au 30/09/2019 |
| OCTOBRE 2019 | 01/10 au 31/10/2019 |
| NOVEMBRE 2019 | 01/11 au 30/11/2019 |
| DÉCEMBRE 2019 | 01/12 au 31/12/2019 |
| JANVIER 2020 | 01/01 au 31/01/2020 |
| FÉVRIER 2020 | 01/02 au 29/02/2020 |
| MARS 2020 | 01/03 au 31/03/2020 |
| AVRIL 2020 | 01/04 au 30/04/2020 |
| MAI 2020 | 01/05 au 31/05/2020 |
| JUIN 2020 | 01/06 au 30/06/2020 |

ARTICLE 6 - REMISE DES DOTATIONS

6.1 Les codes promos :

Les gagnants des codes promos Carrefour Drive ou Carrefour Livré chez vous recevront par email leur gain sous forme de codes promotionnels à usage unique et à durée limitée à l'adresse email transmise à l'issue de leur commande Drive ou Carrefour Livré chez vous dans un délai minimum de un (1) jour ouvré après le retrait de la commande Drive ou de la date prévisionnelle de livraison.

Les codes reçus sont valables jusqu'au 24/07/2019 pour les codes 3 et 60€ et les codes promos de 100€ sont valables jusqu'au 24/12/2019.

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019**



Quant aux gagnants des douze (12) codes promos de cent (100) euros, ils recevront par email l'ensemble des codes promos en une seule fois.

6.2 Le remboursement des commandes :

Les gagnants des commandes remboursées à hauteur d'un montant maximum de 100€ recevront par virement bancaire dans un délai maximum de 60 jours suivant la validation de leur commande le montant de leur commande sur le compte bancaire renseigné lors de la saisie de leur participation.

Si le participant a émis une commande d'un montant de trente-cinq (35) euros, alors il recevra un virement d'un montant équivalent, à savoir trente-cinq (35) euros. Si le participant a émis une commande d'un montant de cent-dix (110) euros, alors il recevra un virement d'un montant de cent (100) euros.

Les dotations ne sont ni cessibles ni cumulables lors d'un achat sur Carrefour Drive ou Carrefour Livré chez vous. Les dotations sont valables sur le Site ou depuis l'application Carrefour Drive ou Carrefour Livré chez vous.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pouvait bénéficier de son gain, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel avant le 24 juin 2019 à l'adresse :

**Carrefour DRIVE – « LES 60 ANS CARREFOUR »
Direction Marketing E-Commerce
93 Avenue de Paris – CS15105
91300 Massy**

Le Participant devra préciser les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale ainsi que l'adresse électronique utilisée pour la participation)
- l'objet de sa réclamation.

ARTICLE 7 – LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019



- Si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues et dont la survenance entrainerait une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui l'amènerait à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (EXEMPLES : adresse électronique, nom, prénom, IBAN, BIC). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019**



des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles seront conservées pour cette finalité pendant la durée nécessaire à cette finalité, soit pendant la durée du jeu plus 6 mois.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice par voie postale à :

**Carrefour Service Clients
Droits sur les Données personnelles
35 rue pierre et Dominique Ponchardier
Espace Fauriel
CS 60337
42015 Saint Etienne Cedex 2**

Ou par e-mail à : droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com

En indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement complet du Jeu est déposé chez **Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.**

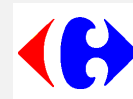
Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble du présent règlement, sans conditions ni réserves.

Ce règlement peut être consulté et/ou obtenu gratuitement sur carrefour.fr, soit par voie postale sur simple demande écrite envoyée avant le 24 juin 2019 (suffisamment affranchie, cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Carrefour DRIVE – « 60 ANS CARREFOUR »
Direction Marketing E-Commerce
93 Avenue de Paris – CS15105
91300 Massy**

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**JEU ANNIVERSAIRE 60 ANS CARREFOUR
DU 27 MAI AU 24 JUIN 2019**



ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur les dotations du Jeu devra être adressée par email à l'adresse suivante : portail@serviceclients-carrefour.com

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale) ;
- l'objet de sa réclamation ;
- joindre l'email de confirmation de son statut de gagnant et de la dotation gagnée ;
- la date et le numéro de la commande en cas de participation dans les Drive des Magasins ; et
- joindre, le cas échéant, tous justificatifs.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le règlement du Jeu est entièrement et exclusivement soumis au droit français.

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement ou plus généralement né à l'occasion du Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.